

01 fév 2019 -16:24

Appartient à Conseil des ministres du 1er février 2019

Financement 2019 du coût des cellules de mise à l'emploi

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le montant de l'allocation spécifique attribuée pour 2019 à l'Office national de l'emploi pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi.

Il s'agit d'un transfert de moyens de l'Office national de sécurité sociale – Gestion globale, au profit de l'Office national de l'emploi. Le montant est fixé pour 2019 à 33 millions d'euros.

Le projet peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant, pour l'année 2019, le montant de l'allocation spécifique attribué à l'Office national de l'emploi pour le financement du coût des cellules de mise à l'emploi en application de l'article 7, § 1er, alinéa 3, t) et z), de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be